



## Conditions Générales de Vente - Màj 02/2024

Les conditions générales des ventes sont annexées à la convention de formation.

VitalÔréflex est un organisme de formation continue dont le siège social est situé  
11 Grand Châtel 01120 Dagneux.

VitalÔréflex ne dispense aucune formation dans ses locaux.

Les présentes conditions générales de vente régissent les rapports entre VitalÔréflex et les futurs stagiaires de ses formations, appelés ci-après « client », dans le cadre d'une prestation de formation et prévalent sur tout autre document.

Toute inscription est soumise aux présentes conditions générales de vente sauf dérogation formelle et expresse de VitalÔréflex. Le client déclare les accepter sans réserve.

Les présentes conditions générales de vente sont prises en application notamment des articles L 6353-1 et suivants du code du travail sur la formation professionnelle. Les clients de VitalÔréflex sont des personnes physiques ou par extension leur employeur si l'employeur est l'interlocuteur de VitalÔréflex pour le règlement de la prestation. Champ d'application Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux formations délivrées par VitalÔréflex.

### **Contractualisation**

Toute inscription à une formation doit être confirmée par écrit à l'aide de la convention de formation, dûment complétée et signée, accompagnée d'un acompte de 50% du coût total de la formation. Dès réception de la convention, une confirmation tenant lieu de convocation est adressée par mail au client, accompagnée du programme précisant les dates, lieu et horaires. Toute acceptation de la convention de formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions de vente. Une convention de formation en double exemplaire est transmise par mail au client, charge à lui de la retourner dûment signée 15 jours au moins avant le début de la formation.

### **Supports pédagogiques**

Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux supports, notes des formateurs, présentation VitalÔréflex, supports média, audio, vidéo, brochures, les dénominations marques et logos etc. utilisés dans les formations VitalÔréflex ainsi que tout autre matériel ou documentation mis à disposition du Formateur dans le cadre de la formation et de son action, resteront la propriété entière et exclusive de VitalÔréflex.

**Ces Matériels Pédagogiques** VitalÔréflex ne peuvent être reproduits ou copiés en aucune forme sans l'accord préalable, exprès et écrit d'un représentant qualifié et mandaté de VitalÔréflex. Les Matériels Pédagogiques VitalÔréflex sont protégés notamment par les droits d'auteurs et les dispositions applicables du Code de la propriété intellectuelle.

Responsabilité VitalÔréflex s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont elle dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens. La responsabilité de VitalÔréflex ne pourra être engagée que sur la faute prouvée et exclusive de VitalÔréflex. VitalÔréflex n'est pas responsable des objets et effets personnels de son client.



VitalÔréflex ce ne sera en aucun cas responsable de tout dommage indirect, matériel ou immatériel, consécutif ou non, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle des données du fichier client, ainsi que toute action émanant de tiers. Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de VitalÔréflex, dans l'hypothèse où elle serait mise en jeu au titre de ses prestations de formation, est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le client au titre de la prestation de formation concernée.

VitalÔréflex déclare être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle garantissant toutes les conséquences pouvant résulter directement de ses activités professionnelles

### **Annulation par le client**

Pour toute annulation qui interviendrait avant le 30ème jour qui précède la formation, il n'y aura pas de montant exigible. Si l'annulation intervient entre le 30ème et le 15ème jour avant la formation, 50% du coût total de la formation sera exigible immédiatement à titre de dédommagement.

Dans les 15 jours avant le début de la formation, c'est la totalité des frais d'inscription qui sera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire. Cette somme n'est pas imputable à l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO. Toute demande d'annulation en cas de force majeure devra être motivée par écrit. En cas de demande d'annulation résultant d'un problème de santé, le client devra présenter un justificatif médical. A noter que la totalité du coût de la formation est due même si le stagiaire n'assiste pas à toute la formation et seuls les stagiaires ayant assistés à toute la formation pourront être évalués en fin de formation.

### **Annulation par VitalÔréflex**

VitalÔréflex se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de stagiaires, maladie d'un formateur...) sans dédommagement, ni pénalité versée au client. Le client pourra alors choisir une autre date de formation ou annuler sa commande sans pénalité. Dans ce dernier cas, le client sera remboursé des sommes déjà réglées. VitalÔréflex ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou préjudices conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure. Tarifs Les prix s'entendent nets, l'ensemble des prestations de formation professionnelle de VitalÔréflex ce ne sont pas soumises à TVA conformément aux dispositions de l'article 261-4 du CGI.

### **Conditions de Paiement**

Toutes les factures émises par VitalÔréflex ce sont payables comptant et sans escompte, à réception de la facture.

Tout retard de paiement à l'échéance entraînera de plein droit le paiement d'une pénalité minimum de 40 € et les intérêts de retard correspondant à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Le client s'engage à notifier à VitalÔréflex toute éventuelle délégation auprès d'un OPCO au plus tard avant le démarrage de la session de formation. A défaut VitalÔréflex se réserve le droit de facturer directement au client la prestation de formation due.



**Conditions restrictives VitalÔréflex réserve le droit :**

- de refuser toute inscription de la part d'un client pour motif légitime et non discriminatoire,
- d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement aux présentes conditions générales de vente,
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnités.

**Informatique et libertés**

VitalÔréflex s'engage ce qui la concerne à respecter la réglementation en vigueur applicable au Traitement de Données Personnelles et, en particulier, le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la Protection des Données Personnelles (RGPD) ainsi que les législations nationales applicables qui en découlent. Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services de VitalÔréflex.

Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification en vous adressant à VitalÔréflex - 11 Grand Châtel 01120 Dagneux.

**Litige**

En cas de litige qui n'aurait pu trouver un règlement amiable, la loi française est seule applicable. Tout contentieux lié à la signature, l'interprétation, l'exécution ou encore la résiliation de la convention de formation et la convention d'engagement du formateur accrédité sera soumis aux juridictions compétentes du tribunal compétent.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente de VitalÔréflex et je les accepte.

A,

Le,

Signature et cachet :